



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°18

Modification règlement de déchèteries

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU le Règlement de déchèterie du 12 Mars 1999,

VU la délibération du 3 Mars 2015 portant modification du Règlement de déchèterie

La mise en place du contrôle d'accès en déchèteries nécessite également une mise à jour du règlement de déchèterie.

Le Président propose une refonte complète de ce règlement de déchèteries afin de pouvoir répondre aux questionnements et cas qui se présentent quotidiennement en déchèteries.

Le nouveau règlement, annexé à la délibération, sera valable à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Il sera disponible sur le site internet du SICTOM et consultable dans les bureaux aux horaires d'ouvertures.

Il sera également affiché en déchèteries.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les modifications opérées sur le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés
- D'autoriser le Président à exécuter l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

